

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est par les présentes donné que le 7 juillet 2014, le Conseil municipal a adopté :

**Le Règlement 958-14 ayant pour but de pourvoir au paiement
des frais d'émission du refinancement de 848 600 \$
et pour ce faire un emprunt au montant de 16 972 \$,
remboursable en 5 ans**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 16 juillet 2014. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 17^e jour de juillet 2014

Céline LeBlanc
Greffière